



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

Service DPM RH

Albi, le 20 février 2024

Bureau de la gestion collective

Affaire suivie par :  
Nathalie CUEREL  
Céline BOULENC

L'inspectrice d'académie Directrice académique des  
services de l'Education nationale du TARN

Tél : 05 67 76 58 10  
Tél : 05 67 76 58 18  
Mél : [Nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr](mailto:Nathalie.cuerel1@ac-toulouse.fr)  
Mél : [celine.boulenc@ac-toulouse.fr](mailto:celine.boulenc@ac-toulouse.fr)

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
(pour attribution)

69 Avenue Maréchal Foch  
81013 ALBI

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet : Stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI). Année scolaire 2024-2025.**

Réf. : décret n° 2017-169 du 10 février 2017 – Arrêté du 10 février 2017 Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Un appel à candidature à la formation professionnelle spécialisée et à la préparation aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est ouvert.

Seuls les professeurs des écoles et les instituteurs titulaires peuvent se porter candidats à cette formation.

Les candidats à la formation devront participer au mouvement sur des postes spécialisés correspondant aux modules souhaités.

Les enseignants intéressés par cette préparation (STAGE INSPE TOULOUSE-CAPPEI) adresseront leur dossier de candidature à l'Inspecteur(trice) de l'Education Nationale de leur circonscription qui les recevra pour un entretien, afin d'émettre un avis sur leur candidature.

Les dossiers devront me parvenir pour le mardi 27 mars 2024 délai de rigueur.

Une commission se réunira début juin et établira la liste des candidats au départ en stage selon les critères de départage suivants :

- Obtention d'un poste spécialisé correspondant au module choisi lors du mouvement intra-départemental (attention, l'obtention d'un poste ne vaut pas départ en formation) ;
- Orientation des formations déterminées par l'INSPE de Toulouse en fonction des besoins académiques ;
- Avis IEN ASH et IEN de circonscription ;
- AGS (ancienneté générale de service) ;
- Ancienneté dans un dispositif relevant de l'ASH.

Marie-Claire DUPRAT